

Compte rendu Séance du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2020 à 19 h

Le vendredi cinq juin deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Neuillé, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **Salle des Loisirs de la commune**, sur convocation qui leur a été adressée, par Monsieur Guy BERTIN, Maire, le vingt-neuf mai deux mille vingt.

Le Maire : M. Bertin.

Les Adjointes : M. Delaunay, Mme Common, M. Robin, Mme Vincent.

Les Conseillers : Mme GABRIELS, Mme CHAUSSEPIED, M. ROY, M. DUPUIS, M. LE CLAINCHE, M. ROGER, M. BENOIST, M. FLACELIERE, Mme LEBOUTEILLER-MABILEAU, Mme BAUDRY.

Étaient présent(e)s :

BERTIN Guy, DELAUNAY Willy, COMMON Patricia, ROBIN Manuel, VINCENT Mélinda, GABRIELS Cécile, CHAUSSEPIED Magali, ROY Patrick, DUPUIS Benoît, LE CLAINCHE Dominique, ROGER Pierre-Éric, BENOIST Vincent, FLACELIERE Philippe, LEBOUTEILLER-MABILEAU Béatrice, BAUDRY Catherine.

Monsieur Guy Bertin reprend le compte rendu du Conseil Municipal précédent : il est approuvé à l'unanimité des membres présents et soumis à la signature des conseillers.

Il fait ensuite lecture des délibérations adoptées lors du Conseil Municipal ayant eu lieu avant les élections municipales, le vendredi 6 mars 2020, étant approuvé à l'unanimité, il le soumet à la signature des anciens conseillers présents à cette séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2020.06.32 – OBJET : INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur Guy Bertin explique aux membres du conseil, que les indemnités versées aux élus permettent de payer tous les déplacements nécessaires à la fonction, mais aussi de compenser la perte de salaire lorsque l'élu s'absente de son poste de travail (absence que l'employeur est obligé d'accepter).

Les indemnités, pour le maire et les adjoints, sont règlementaires : il est obligatoire de les verser, sauf si l'élu y renonce. Le taux d'indemnisation varie selon l'importance du mandat et dépend de la strate démographique de la collectivité. La commune de Neuillé appartient à la strate démographique de 500 à 999 habitants, même si ce seuil risque d'être dépassé au cours des prochaines années, l'indemnité demeurera inchangée tout au long du mandat des élus.

Monsieur Guy Bertin ajoute que pour les autres membres du Conseil, il est possible de rembourser leurs frais de déplacements.

Vu l'article L. 2123-23 du CGCT relatif aux indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires,
Vu l'article L. 2123-24 du CGCT relatif aux indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints,

Considérant que la commune compte actuellement une population totale de 997 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Pour le Maire**, le versement au taux maximal prévu par la loi de **40,3 %**, soit une indemnité brute mensuelle de **1 567,43 €**

- Pour les adjoints, le versement au taux maximal prévu par la loi de **10,7 %**, soit une indemnité brute mensuelle de **416,17 €**

DCM 2020.06.33 - OBJET : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Les membres du Conseil Municipal procèdent à la désignation des titulaires et des suppléants aux différentes commissions et organismes extérieurs.

Considérant que le 1^{er} adjoint de la commune est désigné d'office pour siéger, en tant que suppléant, au Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val-de-Loire, M. Willy Delaunay présente sa démission à ce poste. Afin de désigner un nouveau candidat, Monsieur Guy Bertin interroge chaque conseiller dans l'ordre du tableau des élus :

Madame Béatrice Lebouteiller-Mabileau fait acte de candidature.

CASVL - Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	
Maire - Titulaire	Guy BERTIN
Suppléante	Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU

PNR - Parc National Régional	
Titulaire	Willy DELAUNAY
Suppléante	Mélinda VINCENT

SIUP Blou-Neuillé - Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique	
Maire - Titulaire	Guy BERTIN
Titulaire	Patricia COMMON
Titulaire	Cécile GABRIELS
Titulaire	Magali CHAUSSEPIED

SIÉML – Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire	
Titulaire	Manuel ROBIN
Suppléant	Patrick ROY

SIVM Pays allonnais – Syndicat intercommunal à vocation multiple	
Maire - Titulaire	Guy BERTIN
Titulaire	Willy DELAUNAY
Suppléante	Patricia COMMON

CAO - Commission d'Appel d'Offres	
Maire - Titulaire	Guy BERTIN
Titulaire	Benoît DUPUIS
Titulaire	Willy DELAUNAY
Titulaire	Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU
Suppléant	Dominique LE CLAINCHE
Suppléant	Manuel ROBIN
Suppléant	Philippe FLACELIÈRE
Suppléant	Vincent BENOIST

Commission de contrôle liste électorale	
Titulaire	Catherine BAUDRY
Suppléant	Patrick ROY

Entente du pays allonnais	
Titulaire	Manuel ROBIN
Titulaire	Philippe FLACELIÈRE
Suppléant	Benoît DUPUIS

CCID – Commission communale des impôts directs	
Maire – Titulaire	Guy BERTIN
Titulaire	Vincent BENOIST
Titulaire	Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU
Titulaire	Willy DELAUNAY
Titulaire	Patrick ROY
Titulaire	Mélinda VINCENT
Titulaire	Dominique LE CLAINCHE
Suppléant	Pierre-Éric ROGER
Suppléant	Catherine BAUDRY
Suppléant	Manuel ROBIN
Suppléant	Philippe FLACELIÈRE
Suppléante	Magali CHAUSSEPIED
Suppléante	Patricia COMMON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la constitution des commissions et organismes extérieurs tels que composés ci-dessus.

DCM 2020.06.34 - OBJET : REPRÉSENTATIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Maire est de droit Président de toutes les commissions intercommunales présentées ci-après :

Commission Patrimoine : Bâtiments, construction, entretien, espaces jeux, sécurité, urbanisme, cimetière	
1^{er} Adjoint	Willy DELAUNAY
Cécile GABRIELS	
Dominique Le CLAINCHE	
Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU	
Benoît DUPUIS	
Vincent BENOIST	
Patricia COMMON	
Philippe FLACELIÈRE	
Manuel ROBIN	
Patrick ROY	
Pierre-Éric ROGER	

Commission vie sociale Écoles, enfance, jeunesse, restauration, affaires sociales, RH	
2^{ème} Adjoint	Patricia COMMON
Catherine BAUDRY	
Cécile GABRIELS	
Mélinda VINCENT	
Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU	
Patrick ROY	
Magali CHAUSSEPIED	

Commission Environnement : Voirie, matériel communal, réseaux, développement durable, protection de la nature	
3^{ème} Adjoint	Manuel ROBIN
Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU	
Vincent BENOIST	
Mélinda VINCENT	
Philippe FLACELIÈRE	
Dominique LE CLAINCHE	
Patrick ROY	
Willy DELAUNAY	
Pierre-Éric ROGER	

Commission dynamique communale : Associations, animations, communication, manifestations, embellissement, accueil nouveaux habitants, conseil municipal des jeunes	
4^{ème} Adjoint	Méline VINCENT
Cécile GABRIELS	
Benoît DUPUIS	
Catherine BAUDRY	
Magali CHAUSSEPIED	
Patricia COMON	
Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU	
Manuel ROBIN	
Vincent BENOIST	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la constitution des commissions intercommunales telles que composées ci-dessus.

Monsieur Guy Bertin rappelle aux membres présents que des groupes de travail ouverts aux personnes extérieures au conseil ont été constitués afin de suivre les projets en cours pour la commune. Il procède à un tour de table pour lister le nom des élus qui souhaitent faire partie de ces groupes de travail à savoir :

Projet 1 : Chauffage école publique du Suzon	
Titulaire	Willy DELAUNAY
Patrick ROY	
Dominique LE CLAINCHE	
Vincent BENOIST	
Benoît DUPUIS	
Patricia COMMON	
Pierre-Éric ROGER	

Projet 2 : Liaison douce Vivy-Neuillé / Route des Longchamps	
Titulaire	Guy BERTIN
Manuel ROBIN	
Cécile GABRIELS	
Catherine BAUDRY	
Méline VINCENT	
Dominique LE CLAINCHE	
Vincent BENOIST	
Patrick ROY	
Philippe FLACELIÈRE	
Willy DELAUNAY	

Projet 3 : Communication (site internet, logo, Petit Neuilléen, banderole,...)

Titulaire	Méline VINCENT
Vincent BENOIST	
Béatrice LEBOUTEILLER-MABILEAU	
Patricia COMMON	
Benoit DUPUIS	
Catherine BAUDRY	

Monsieur Guy Bertin interroge les membres présents pour savoir si un 4^{ème} projet a été envisagé par les élus. Les membres du conseil souhaitent d'abord s'installer dans les différents projets en cours avant de se projeter sur un nouveau sujet.

Madame Patricia Common évoque le label « Villages Fleuris » auquel elle s'est intéressée et souhaiterait en parler davantage à l'occasion d'une prochaine séance.

DCM 2020.06.35 - OBJET : ATTRIBUTION PARTICIPATION CAF À LA COMMUNE DE VIVY

Monsieur Guy Bertin explique aux membres du conseil que l'EVS (Espace de Vie Sociale) dont Madame Catherine Goizet est la directrice, a pour mission de gérer l'accueil des 3-12 ans au centre aéré de Neuillé (*mercredis et vacances scolaires*) et des 12-18 ans au Megafun de Vivy. Cette structure est financée à la fois par les familles, le département et la CAF.

Pour 2019, la dotation de la CAF a directement été versée à la commune de Neuillé pour un montant de 48 766 € qui doit, en partie, être reversée à la commune de Vivy sur la base des éléments de calculs suivants :

2019	Total communes	Subvention CAF 2019	Reste à charge	Répartition CAF	Population INSEE au 1 ^{er} janvier 2019	Acompte CAF versé (70%)
Vivy	89 404,00		64 242,80	25 162,71	2 675	17 613,90
Neuillé	47 740,00		24 136,08	23 604,00	1 005	16 522,80
TOTAUX	137 144,00	48 766,71	88 378,88	48 766,71	3 680	34 136,69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le versement des sommes suivantes à la Commune de Vivy :
 - **Solde 2018 :** 7 600,37 €
 - **Acompte 2019 :** 17 613,90 €

DCM 2020.06.36 - OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Monsieur Guy Bertin explique aux élus que le taux de la taxe foncière est fixé par la Commune, même si cette décision n'est jamais populaire, il peut être réévalué à la hausse ou non par le Conseil Municipal.

Les taux en vigueur pour l'année 2019 étaient de :

- 20,02 % (*foncier bâti*)
- 35,12 % (*foncier non bâti*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le **maintien des taux actuels d'imposition** pour la commune de Neuillé, à savoir :
 - 20,02 % pour le foncier bâti
 - 35,12 % pour le foncier non bâti

DATES À RETENIR :

- + Visite des bâtiments communaux en présence de M. Willy Delaunay **le samedi 6 juin à 9 h**
- + Conseil Municipal : **Le vendredi 12 juin à 19 h** – Vote du budget
- + Installation des commissions par M. Guy Bertin :
 - **Lundi 8 juin à 18 h** : Commission patrimoine
 - **Lundi 8 juin à 19 h** : Commission environnement
 - **Mardi 9 juin à 18 h** : Commission dynamique communale
 - **Mardi 9 juin à 19 h** : Commission vie sociale
- + Visite communale en présence de M. Manuel Robin **le samedi 20 juin à 9 h**

La séance est levée à 22 h 30

Le secrétaire
Willy DELAUNAY

Le Maire
Guy BERTIN